

## **La gestion des aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle des artistes doit faire partie des missions du Centre National de la Musique**

La création par la loi actuellement en débat au Parlement d'un Centre National de la Musique (CNM) fait naître l'espoir d'un accroissement de l'action publique en faveur du développement de la filière musicale. Si l'on met de côté les subventions destinées aux entreprises chargées par l'Etat ou les collectivités territoriales de missions de service public, le CNM a vocation à rassembler tous les dispositifs d'aides qui existent actuellement en faveur des entreprises, des artistes et des salariés. Pourtant le texte exclut encore actuellement un type d'aide de manière parfaitement incompréhensible. Il s'agit de celle en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des artistes.

Nous rappelons que les actuelles aides dites "FONPEPS" en faveur de l'emploi d'artistes interprètes dans les Très Petites Entreprises (TPE) en faveur des artistes interprètes du secteur de l'Edition Phonographique et en faveur des équipes artistiques engagées dans les salles de spectacle de moins de 300 places sont confiées à un organisme non spécialisé qui accumule des retards de traitement de manière endémique au plus grand préjudice des salariés et des entreprises. Au niveau de l'insertion professionnelle, alors qu'il existe des dispositifs en faveur de certaines catégories d'artistes, les artistes interprètes du secteur des musiques actuelles - pour ne prendre qu'un exemple - ne bénéficient actuellement d'aucune possibilité de financement, donc d'aucun établissement pour les gérer.

A ce jour, plusieurs amendements, déposés par des sénatrices et sénateurs en vue du débat en séance publique mardi 9 juillet portent sur ces sujets.

Alors que le ministre de la culture Franck Riester s'est exprimé à de nombreuses reprises pour dire son souci des artistes et de leur insertion professionnelle, nous ne comprendrions pas qu'il s'oppose lors du débat à insérer la gestion des aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle dans les missions données au CNM.

**Communiqué intersyndical du SNAM-CGT, du SFA, de la F3C-CFDT, du SNM-FO, du SNACOPVA-CGC et du SNAPSA-CGC du 5 juillet 2019**